

MISE A DISPOSITION D'UN EXPERT EN STRATEGIE A L'EXPORTATION

BREVE DESCRIPTION

Ce programme vise à soutenir les T.P.E. (très petites entreprises) wallonnes dans la mise au point d'un plan stratégique à l'exportation par la mise à disposition gratuite d'un expert en commerce extérieur.

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Les entreprises productrices de biens et services :

- situées en Région wallonne ;
- occupant moins de 20 personnes ;
- ne possédant pas de structure d'exportation opérationnelle ;
- ayant débuté récemment une activité à l'exportation ou faisant preuve d'une motivation à exporter.

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

A la demande de l'entreprise, le responsable du Centre régional AWEX se rend sur place et s'entretient avec le représentant de la firme afin de rédiger un dossier sur les activités de la société et sa motivation à exporter.

Si l'entreprise s'avère éligible au programme dont question, le Centre régional AWEX lui propose "**la mise à disposition**" gratuite d'un expert en commerce extérieur agréé par l'AWEX.

Durant maximum 3 jours, l'expert analyse la gamme des produits ou services exportables ainsi que les moyens humains et financiers dont dispose l'entreprise pour débiter ses exportations.

La mission de l'expert peut, le cas échéant, porter sur une problématique précise rencontrée par l'entreprise lors de la mise en œuvre de sa stratégie à l'exportation.

Sur base de ces éléments, l'expert soumet à la firme un projet de plan stratégique à l'exportation.

Un quatrième jour de consultance peut être accordé en vue d'une évaluation et/ou d'un suivi de la mission initiale, dans un délai de 6 à 12 mois après celle-ci.

SUIVI DU PROGRAMME

Si, **pour la mise en œuvre de sa stratégie à l'export**, la société souhaite bénéficier de la mise à disposition d'un expert, elle peut faire appel à l'aide "**Spécialiste en Commerce Extérieur**" (S.C.E.).

INTERVENTION FINANCIÈRE DE L'AWEX

Une convention est établie entre l'AWEX, l'entreprise et l'expert.

L'AWEX prend en charge la totalité du coût de la mission.

PROCEDURE

L'entreprise s'adresse au centre régional AWEX dont elle dépend.

ORGANISME COMPETENT

AWEX - Direction des Incitants financiers

Place Saintelette, 2

1080 BRUXELLES

Tél. : 02/421.85.97

Fax : 02/421.83.99

E-mail : i.pollet@awex.be

Site internet : www.wallonia-export.be

Centre AWEX de Charleroi
Rue Turenne, 2-4
6000 CHARLEROI
Tél. : 071/27.71.00
Fax : 071/27.71.19
E-mail : e.dienga@awex.be